



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CCAS
CONDOM
DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 032-263201022-20230925-D202304021A-DE

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	04
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	021
C.C.A.S. DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	5.2 Fonctionnement des Assemblées

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE CONDOM**

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023
-----0-----

Nombre de membres

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Ayant donné procuration : 1
- Votants : 8

Date de convocation : 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à seize heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, composé de 11 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-François ROUSSE, Président.

SECRETARE : M. Thibault DUMARTIN.

ETAIENT PRESENTS : M Jean-François ROUSSE, Mme Hélène DELPECH, Mme Françoise MARTINEZ, Mme Claudine GIRAUD, Mme Martine BARBIROLO, Mme Marie-Claude DUMAS, Mme Marie-Noëlle DEWAR.

ETAIENT EXCUSES : Mme Khadidja TALHAOU, Mme Cécile LAURENT, Mme Jacqueline BIGAND

ONT DONNE PROCURATION : Mme Laurence MACHADO qui a donné procuration à Mme Hélène DELPECH.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2023

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 mars 2023.

Fait et délibéré, le 25 septembre 2023

Le Président du C.C.A.S

Jean-François ROUSSE



Le secrétaire de séance

Thibault DUMARTIN

Acte exécutoire, compte tenu :

- de sa transmission au contrôle de légalité le 19/10/2023
- de sa publication le : 19/10/2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau :

- soit par dépôt sur place au tribunal administratif ;
- soit par courrier adressé au tribunal administratif - 50 Cours Lyautey, 64010 Pau ;
- soit par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr,

dans un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa date exécutoire

soit le : 19/10/2023

Hôtel de ville // 38, RUE JEAN JAURES - 32100 CONDOM

Téléphone : 05 62 28 24 88 // Fax : 05 62 28 48 32 // Email : [MAIRIE.CONDOM@CONDOM.ORG](mailto:mairie.condom@condom.org)



Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le 19/10/2023
ID : 032-263201022-20230925-D202304022-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CCAS
CONDOM
DEPARTEMENT DE GERS

	Année	2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	04
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	022
C.C.A.S. DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	8.2 Aide Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE CONDOM

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023
-----0-----

Nombre de membres

- En exercice : 11
 - Présents : 6
 - Ayant donné procuration : 1
 - Votants : 7
- Date de convocation : 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à seize heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, composé de 11 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-François ROUSSE, Président.

SECRETARE : M. Thibault DUMARTIN.

ETAIENT PRESENTS : M Jean-François ROUSSE, Mme Hélène DELPECH, Mme Françoise MARTINEZ, Mme Claudine GIRAUD, Mme Martine BARBIROLO, Mme Marie-Claude DUMAS, Mme Marie-Noëlle DEWAR.

ETAIENT EXCUSES : Mme Khadidja TALHAOU, Mme Cécile LAURENT, Mme Jacqueline BIGAND

ONT DONNE PROCURATION : Mme Laurence MACHADO qui a donné procuration à Mme Hélène DELPECH.

ETAT DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DU C.C.A.S DEPUIS LE 6 MARS 2023 EN VERTU DE L'ARTICLE R 123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Vu la délibération n° 018 du 23 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président,

Considérant que le Président doit, à chaque séance du conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la délégation de pouvoirs,

Considérant que les décisions suivantes ont été prises en matière d'aide sociale :

- * **Décision 018/2023** - décision d'attribution d'une aide financière pour le paiement de frais d'obsèques pour un montant de 221€
- * **Décision 019/2023** - décision d'aide au financement de l'achat d'une gazinière pour un montant de 230€

Acte exécutoire, compte tenu :

- de sa transmission au contrôle de légalité le : 19/10/2023
- de sa publication le : 19/10/2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau :

- soit par dépôt sur place au tribunal administratif ;
- soit par courrier adressé au tribunal administratif - 50 Cours Lyautey, 64010 Pau ;
- soit par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr;

dans un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa date exécutoire
soit le : 19/10/2023



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CCAS
CONDOM
DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 032-263201022-20230925-D202304022-DE

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	04
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	022
C.C.A.S. DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	5.2 Fonctionnement des Assemblées

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de l'état des décisions prises depuis le 6 mars 2023

Fait et délibéré, le 25 septembre 2023

Le Président du C.C.A.S

Jean-François ROUSSE



Le secrétaire de séance

Thibault DUMARTIN

Acte exécutoire, compte tenu :

• de sa transmission au contrôle de légalité le : 19/10/2023

• de sa publication le : 19/10/2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau :

- soit par dépôt sur place au tribunal administratif ;
- soit par courrier adressé au tribunal administratif - 50 Cours Lyautey, 64010 Pau ;
- soit par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

dans un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa date exécutoire
soit le : 19/10/2023



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CCAS
CONDOM
DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 032-263201022-20230925-D202304023-DE

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	04
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	023
C.C.A.S. DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	8.2 Aide sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE CONDOM

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 11
- Présents : 6
- Ayant donné procuration : 1
- Votants : 7

Date de convocation : 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à seize heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, composé de 11 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence sous la présidence de M. Jean-François ROUSSE, Président.

SECRETAIRE : M. Thibault DUMARTIN.

ETAIENT PRESENTS : M Jean-François ROUSSE, Mme Hélène DELPECH, Mme Françoise MARTINEZ, Mme Claudine GIRAUD, Mme Martine BARBIROLO, Mme Marie-Claude DUMAS, Mme Marie-Noëlle DEWAR.

ETAIENT EXCUSES : Mme Khadidja TALHAOUI, Mme Cécile LAURENT, Mme Jacqueline BIGAND

ONT DONNE PROCURATION : Mme Laurence MACHADO qui a donné procuration à Mme Hélène DELPECH.

PRESENTATION DE LA SEMAINE BIEN VIVRE ENSEMBLE A CONDOM

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du programme de la semaine du bien vivre ensemble à CONDOM.

Fait et délibéré le 25 septembre 2023

Le Président du C.C.A.S

Jean-François ROUSSE



Le secrétaire de séance

Thibault DUMARTIN

Acte exécutoire, compte tenu :

- de sa transmission au contrôle de légalité le 19/10/2023
- de sa publication le : 19/10/2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau :

- soit par dépôt sur place au tribunal administratif ;
- soit par courrier adressé au tribunal administratif - 50 Cours Lyautey, 64010 Pau ;
- soit par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr;

dans un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa date exécutoire
soit le : 19/10/2023